

nombre total d'agents concernés par ces mesures disciplinaires à 3 577

d'un décès non déclaré. Ces révoqués et licenciés n'étaient

taims, déferé aux convocations du Conseil permanent de discipline de la Fonction publique ». Au terme des

l'appel à dénonciation lancé par le ministre des Enseignements secondaires.

instructions du chef de l'Etat dans sa circulaire sur la préparation du budget 2025, signée le 23 octobre 2024.

« Près de 8000 autres doivent subir la même sanction »

■ **Joseph LE, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative**

Monsieur le ministre, vous venez de signer des arrêtés portant révocation et licenciement de plus de 1000 agents de l'Etat, après une première vague de plus de 2000. Est-ce la fin de l'opération de Comptage physique des personnels de l'Etat (COPPE) ?

Il est reproché à ces collaborateurs l'absentéisme chronique, l'indiscipline. Il est reproché à ces collaborateurs tous les maux qui sont interdits dans le cadre du Statut général de la fonction publique. S'agissant de l'opération COPPE, elle a été lancée d'abord au ministère des Finances (Minfi) en 2018 et lorsque les absences ont été constatées, tous les concernés ont été suspendus de solde. Ensuite, s'agissant de la phase contentieuse que nous sommes en train de finaliser aujourd'hui, le Minfi nous a envoyé près de 9500 dossiers, nous avons élagué parce qu'il y avait là-dedans des personnels qui ne sont pas gérés par le Statut général de la fonction publique comme c'est le cas avec les magistrats, les policiers, les militaires ou gendarmes qui sont des statuts spéciaux. Il restait donc 8766 agents publics qui sont tombés sous le coup de cette

opération. Immédiatement, nous leur avons adressés des demandes d'explications écrites suivant la procédure réglementaire. Sur les 8766, seuls 601 ont cru devoir répondre à nos demandes d'explications. Et sur les 601 à peine 350 ont été réhabilités après leur passage au conseil de discipline de la fonction publique. Tous les autres ont été soit licenciés, en ce qui concerne les contractuels d'administration, soit alors révoqués, s'agissant des fonctionnaires. Nous sommes en train de travailler et d'accélérer le processus. Nous venons de signer cette série d'arrêtés qui concerne 1772 agents de l'Etat, contractuels d'administration, fonctionnaires. Et je dois vous dire que ce n'est pas tout, parce que près de 8000 autres personnes coupables doivent subir la même sanction. Les arrêtés que j'ai signés portent sur les personnels de catégorie B2, B1, C et D. Nous attendons des décrets portant révocation ou licenciement aussi qui vont nous venir dans les tous prochains jours des services du Premier ministre.

Ces chiffres montrent l'ampleur du phénomène d'absentéisme des personnels de l'Etat. Comment comptez-vous en venir à bout de manière durable ?

On est à plus de 3000 agents de l'Etat déjà licenciés ou révoqués. Et nous sommes en train de constater d'ailleurs d'autres cas, parce que l'opération d'assainissement du fichier



Joseph LE : « Ils sont remplacés chaque année à travers les concours administratifs que nous organisons »

solde et personnel de l'Etat est devenue une réalité permanente. On ne va plus faire des opérations ponctuelles comme ça a été le cas avec le COPPE. Donc chaque fois que nous constatons ces cas d'absentéisme, nous les suspendons, ainsi que leurs soldes immédiatement. Les 7766 dont je vous parle sont suspendus de solde depuis 2018 et 2019. Lorsque vous constatez que les gens sont suspendus de soldes depuis cinq, six ans, et ils ne se présentent pas, ça veut dire qu'ils n'existent pas. Soit ce sont des agents fictifs

ou alors ils se sont évaporés. Nous faisons désormais nos opérations de façon permanente et après nous allons passer à une phase plus répressive et stricte avec la biométrie.

Ces cas laissent de nombreuses places vides. L'Etat va-t-il les remplacer ? Si oui dans quelles formes ?

Ils sont remplacés chaque année à travers les concours administratifs que nous organisons. Ils peuvent aussi être remplacés s'il y a nécessité et que le gouvernement ordonne

qu'il y ait un recrutement spécial. Mais cela n'est pas à l'ordre du jour. Essayons d'abord de nettoyer le fichier, puis rendre compte à la hiérarchie. Et en fonction d'un aspect très important qui est la soutenabilité budgétaire. Le chef de l'Etat ou le Premier ministre chef du gouvernement, va donc décider de ce qu'il faut faire. Surtout parce que très bientôt, dès le mois de janvier 2025, nous allons rentrer dans une autre phase extrêmement importante du fonctionnement de notre administration publique. C'est-à-dire le lancement de l'application « Aigle » avec laquelle nous avons besoin des données assainies.

Le gouvernement a-t-il l'intention de donner une suite judiciaire à cette opération, puisque les mis en causes ont émarginé indûment au budget de l'Etat ?

Des dispositions sont prises dans le cadre général du Statut de la Fonction publique et même dans le cadre des statuts spéciaux. Ces gens sont mis en débet. Lorsque nous constatons l'absence, nous suspendons la solde et ensuite, si Monsieur ou Madame est parti(e) il y'a quelques années ou mois, nous faisons tout pour que l'Etat puisse récupérer ce qu'il a indûment perçu. Il y a des voies et des moyens de coercition pour que tout cela revienne à l'Etat. Nous ne pouvons pas payer des gens qui ne travaillent pas.

Propos recueillis par Rabiyaatou IBRAHIM